https://affairesjuridiques.aphp.fr/textes/instruction-n-dgospf12014109-du-31-mars-2014-relative-a-lactualisation-du-recensement-des-projets-dinvestissement-eligibles-aux-financements-de-la-banque-europeenne-d/
Instruction n° DGOS/PF1/2014/109 du 31 mars 2014 relative à l’actualisation du recensement des projets d’investissement éligibles aux financements de la banque européenne d’investissement (BEI) pour les établissements visés aux a, b et c de l’article L. 162-22-6 du code de la sécurité sociale
31/03/2014
Cette instruction vise à identifier les projets d’investissement des établissements visés aux a, b et c de l’article L. 162-22-6 du code de la sécurité sociale qui pourraient bénéficier de l’enveloppe de prêts mise en place par la banque européenne d’investissement (BEI) dans le cadre du protocole d’accord signé avec le ministère des affaires sociales et de la santé le 3 décembre 2013.
Consulter ici
 l'nstruction n° DGOS/PF1/2014/109 du 31 mars 2014 relative à l’actualisation du recensement des projets d’investissement éligibles aux financements de la banque européenne d’investissement (BEI) pour les établissements visés aux a, b et c de l’article L. 162-22-6 du code de la sécurité sociale